

Le Patrimoine industriel en Wallonie et à Bruxelles de 2006 à 2008

par Jean-Louis Delaet,
Président de PIWB et Directeur du Bois-du-Cazier

Avec la collaboration de Guido Vanderhulst
Président de BruxellesFabriques

La Révolution industrielle a touché principalement le sud de la Belgique, la Région wallonne, et particulièrement son sillon minier Haine-Sambre-et-Meuse. Faut-il rappeler aussi que Bruxelles était la principale région du royaume en termes d'emplois manufacturiers, alors que la Belgique était la quatrième puissance industrielle du monde.

1. Une législation en évolution

Des lois régissent les matières qui nous concernent. Bien entendu, le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, appelé CWATUP, du 15 mai 1984, modifié le 18 juillet 2002, et ses différents arrêtés, porte aussi bien sur l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés que sur la protection et la restauration du patrimoine.

Ces dernières années ont vu l'arsenal réglementaire complété par les arrêtés d'application de deux décrets importants : l'un relevant de la Communauté française Wallonie-Bruxelles dont les compétences politiques touchent aux personnes, par exemple l'enseignement et la culture ; l'autre relevant de la Région wallonne dont les attributions reprennent le développement territorial, par exemple le patrimoine et le tourisme.

1.1. Reconnaissance et subventionnement des musées

Précédé d'un décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel, le décret du 17 juillet 2002 sur la reconnaissance et le subventionnement des musées et autres institutions muséales répondait à de nouveaux défis. Pendant longtemps et pour des raisons de choix politique, ce secteur culturel n'a pas été prioritaire.

Ce sont donc bien souvent l'esprit d'initiative, les motivations personnelles qui ont permis aux équipes des musées de poursuivre leurs missions.

Pourtant, l'évolution récente des musées se distingue par leur nombre : moins de 100 en 1958, à l'époque de l'ancien arrêté, plus de 470 aujourd'hui. Leur nature s'est aussi fortement diversifiée, à la fois dans l'identité juridique de leur gestionnaire et dans les différentes catégories : du musée stricto sensu jusqu'au centre d'interprétation. Dans l'ancienne législation, il n'existait pas de critères de reconnaissance précis pour les musées : les seuls évoqués étaient d'être accessible au public et de respecter d'éventuelles conditions particulières imposées par le ministre de tutelle. D'une part, les musées devaient préfinancer leurs dépenses et, d'autre part, les frais de personnel n'étaient pas couverts.

Cependant, onze musées conventionnés, dont la Fonderie à Bruxelles ou l'Ecomusée régional du Centre en Hainaut, bénéficiaient d'un statut particulier : l'octroi d'une subvention sous la forme d'un montant global dont ils devaient justifier a posteriori l'emploi. Ce statut particulier est aujourd'hui étendu à l'ensemble des musées s'ils répondent aux critères exigeants du nouveau décret. L'arrêté du Gouvernement du 22 décembre 2006 a permis l'introduction des premières demandes et une vague de reconnaissances a eu lieu en 2008 sur la base de plans triennaux examinés par le nouveau Conseil supérieur des Musées. Ce dernier et le ministre de tutelle ont démontré leur volonté de développement de recherches, publications et expositions scientifiques. Ce décret est une aide précieuse pour les sites dédiés à notre thématique.

1.2. Attractions touristiques

Le décret du 1er avril 2004 relatif aux attractions touristiques les définit comme des lieux constitués d'un ensemble d'activités et de services intégrés, exploités de façon régulière comme pôle d'intérêt naturel, culturel ou récréatif ; et aménagés dans le but d'accueillir le public sans réservation préalable. L'arrêté du Gouvernement wallon du 1er mars 2007 a fixé les critères obligatoires de reconnaissance selon une grille de classement portant de un à cinq « soleils ». Il a aussi déterminé l'octroi des subventions aux attractions qu'elles soient d'initiatives privée ou publique, tant dans le cadre des équipements que de la promotion. Les sites ont jusqu'à 2010 pour introduire leur demande de reconnaissance et continuer ainsi à être subventionnés selon les nouveaux critères.

1.3. Le cas bruxellois

La pression immobilière est très forte dans la Région de Bruxelles-Capitale, notamment parce que son territoire ne peut s'étendre en Flandre. Adopté par le Gouvernement régional le 9 avril 2004, le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire, en abrégé CobAT, fait loi en terme d'urbanisme et de conservation du patrimoine. Cette ordonnance se décline en divers arrêtés d'application qui en fixent les modalités, et est actuellement en passe d'être modifiée.

En effet, la reconversion de certains lieux industriels, notamment en lofts, amène une forte perte de ces surfaces pour l'artisanat, l'industrie et donc pour l'emploi. L'intervention sur le bien entraîne souvent des modifications de ce patrimoine et la perte de ses spécificités. Des promoteurs cherchent aussi à raser ces lieux pour y construire autre chose de plus rentable. Pourtant, le patrimoine industriel commence à être mieux pris en considération par la Direction des Monuments et Sites, et l'avis de la Commission royale du même nom est plus souvent sollicité. Cet avis n'est cependant qu'indicatif pour les biens non protégés mais entraîne souvent un dialogue fructueux avec les architectes.

2. Les opérateurs publics

Sur un plan plus fonctionnel, la Région wallonne, qui joue depuis quelques années un rôle majeur auprès des opérateurs de sites culturels ou touristiques, a confié la gestion de son patrimoine propre à deux organismes: l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) et le Commissariat général au Tourisme (CGT).

Il faut aussi préciser que beaucoup de ces sites, particulièrement relevant du patrimoine industriel, bien qu'appartenant au domaine public, ont une gestion privée sous la forme d'association sans but lucratif, plus souple qu'une gestion en direct de la Région.

2.1. L'Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Créé en 1999, l'IPW remplit diverses missions : assurer la transmission du savoir-faire dans les métiers du patrimoine sur le site de l'ancien abbaye de la Paix-Dieu, en Province de Liège, ou assurer le travail de sensibilisation, de publication et de promotion du patrimoine, notamment à l'occasion des Journées du même nom. Il valorise aussi les monuments qui sont propriétés de la Région wallonne et mène des opérations immobilières.

L'IPW assure enfin une mission d'assistance aux propriétaires publics ou privés de biens classés. Il a travaillé sur neuf monuments de patrimoine industriel : moulins, fours à chaux, anciennes brasseries... Par l'arrêté du Gouvernement du 23 mars 2006, l'Institut s'est vu confier la charge d'autres biens classés supplémentaires comme Bois-du-Luc, les ascenseurs du Canal du Centre ou le triage-lavoir de Péronnes, tous en Hainaut et dont nous reparlerons. www.institutdupatrimoine.be

2.2. Le Commissariat général au Tourisme (CGT)

Les missions du CGT ont été redéfinies dans le décret relatif à l'organisation du tourisme du 27 mai 2004. Bien entendu, il est chargé d'organiser ou de promouvoir le tourisme en Région wallonne, mais aussi de gérer les infrastructures touristiques, propriétés régionales, dont la liste est arrêtée par le Gouvernement. Les anciens sites miniers de Blegny-Mine en Province de Liège ou du Bois du Cazier en Hainaut entrent ainsi dans son giron. www.cgt.tourismewallonie.be

3. Les associations

3.1. Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles (PIWB)

PIWB fédère les sites et associations d'archéologie industrielle et exerce une action de coordination et de promotion en faveur des organismes et des personnes qui consacrent leurs activités à ce domaine.

Après presque 25 années d'existence, le dernier numéro de son bulletin trimestriel, n°69-70 avril-septembre 2007, marque la volonté de renouveau. L'association adopte un programme d'activités pour se donner un nouvel élan. Sa priorité est le changement de ses supports de communication pour mieux développer ses actions d'information et de sensibilisation.

La nouvelle équipe s'est investie dans ce défi que représentait le passage du papier au numérique. Ce processus de transformation a vu la réalisation de :

- un site web régulièrement mis à jour par le Centre d'Archives et de Documentation sur l'Industrie charbonnière (CLADIC). L'arborescence du site offre plusieurs possibilités de consultation : la bibliothèque, les publications, l'agenda et les liens. Un moteur de recherche sera bientôt opérationnel. (www.patrimoineindustriel.be) ;
- une newsletter électronique paraît huit fois par an, et est envoyée aux membres et à toute personne susceptible d'être intéressée par ses objectifs ;
- une revue annuelle de 80 pages plus fouillée et étoffée que l'ancien bulletin trimestriel avec des articles de fond. Le premier numéro « Des Usines et des Hommes » est sorti en 2009 avec pour thématique la candidature de quatre sites miniers wallons au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

3.2. Musées et société en Wallonie (MSW)

Fondée en 1998, MSW a pour objet la mise en place d'un réseau de concertation des institutions muséales, la promotion d'échanges avec d'autres associations professionnelles et aussi la participation aux réflexions menées en matière d'emploi dans le secteur socio-culturel. Lors d'un forum que MSW organisa, il émergea le besoin de créer en 2009 un réseau pour toutes les institutions qui s'intéressent au Patrimoine Industriel, Scientifique et Technique. PISTe est donc né et l'un de ses premiers buts sera d'amplifier le travail réalisé dans le cadre de l'inventaire des collections développé par le réseau d'Accès informatisé aux Collections des

Institutions muséales (AICIM) et plus particulièrement sa fiche et son thesaurus industriel, scientifique et technique. (www.msw.be)

3.3. BruxellesFabriques-BrusselFabriek

Une nouvelle association s'est créée récemment pour agir sur le patrimoine industriel et portuaire bruxellois, et les mémoires sociales qui lui sont associées : BruxellesFabriques-BrusselFabriek. Elle se fixe trois axes d'actions : l'étude de ce patrimoine pour en donner toute la valeur scientifique, le faire savoir et agir pour le protéger. Le second est la collecte et la valorisation de la mémoire sociale du travail. Le dernier axe est la formation de nouveaux passionnés en la matière afin d'assurer une relève alors que la mémoire s'estompe.

4. Des sites emblématiques

Figurer sur la prestigieuse Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO est un titre convoité. Les quatre ascenseurs hydrauliques du Canal du Centre y sont repris depuis 1998 et les sites, qui attendent dans « l'antichambre » que représente la liste indicative, sont nombreux. La Région wallonne a proposé en 2008 le classement des quatre sites miniers majeurs que sont le Grand-Hornu dans le Borinage, Bois-du-Luc dans la région du Centre, le Bois du Cazier au pays de Charleroi et Blegny-Mine sur les hauteurs de Liège. Cette candidature est aussi la reconnaissance du travail accompli par tous ceux qui ont œuvré à la sauvegarde de ces sites, parfois dans des conditions difficiles, animés d'une volonté inébranlable de préserver ce patrimoine industriel et social.

Les retombées d'un tel honneur seront une nouvelle image de marque et une renommée d'ordre international. Elles prouveront l'importance de ce patrimoine qu'il faut non seulement conserver mais surtout animer. Pour nous, les critères sévères de reconnaissance sont rencontrés par le Grand-Hornu sur le plan architectural, par Bois-du-Luc sur le plan social, par le Bois du Cazier sur le plan de la mémoire et par Blegny sur le plan technique. Le dépôt du dossier de candidature a eu lieu en 2009. Il est reconnu comme complet et a été transmis à ICOMOS. En 2010, la session annuelle de l'UNESCO prendra une décision.

4.1. Grand-Hornu

Le site du Grand-Hornu, près de Mons, est une œuvre architecturale de grande qualité érigée par Henri Degorge entre 1810 et 1830. Le projet contemporain, élaboré entre 1984 et 1989, a vu son couronnement en 2002 par l'ouverture du Musée des Arts Contemporains (MAC's). Ce dernier s'est installé dans les parties anciennes mais aussi dans les nouveaux volumes dus à l'architecte Pierre Hebbelinckx. Son objectif, défini par la Communauté française Wallonie-Bruxelles, est de présenter l'état de la création artistique sous tous ses aspects. Quant à elle, l'asbl Grand Hornu Images, créée par la Province de Hainaut, à la base de la réflexion initiale sur le devenir du site, explore le champ des relations entre l'art et l'industrie. Chacun des partenaires développe son projet propre sur un site commun. www.mac-s.be
www.grand-hornu.be

4.2. Bois-du-Luc

Ce site constitue un exemple presque intact d'une cité minière du XIXe siècle. Depuis 1983, l'Ecomusée régional du Centre y a pour mission d'animer le patrimoine ethnologique de ce bassin industriel entre Mons et Charleroi. Classé en 1996, propriété régionale, l'Ecomusée est cédé par emphytéose à l'asbl du même nom. L'Institut du Patrimoine wallon évalue les possibilités d'y implanter un centre d'archives industrielles depuis que l'asbl Sauvegarde des Archives industrielles du Couchant de Mons (SAICOM) s'y est également installée. Les deux associations travailleront ensemble pour la conservation et la numérisation des archives industrielles des bassins du Borinage et du Centre. Un vaste chantier de rénovation sera mené conjointement par l'Ecomusée et l'IPW, notamment la restauration des toitures et des verrières. D'autre part, l'Ecomusée est entré en 2008 dans l'European Route of Industrial Heritage (ERIH) qui réunit des sites répartis sur dix pays. Tous ces sites adhèrent à une identité visuelle commune et s'engagent à croiser leurs expériences en termes de recherche et de tourisme. www.ecomuseeboisduluc.be

4.3. Le Bois du Cazier

L'année 2006, celle du cinquantième anniversaire de la tragédie de Marcinelle, qui fit 262 victimes de 12 nationalités différentes, majoritairement italiennes, a vu la fin du programme de requalification du site avec l'achèvement des travaux de sa seconde phase.

Il s'agissait de l'inauguration du Mémorial, de l'aménagement de réserves pour les archives et surtout pour le musée de l'Industrie, et de l'implantation du musée du Verre complétant ainsi la trilogie des secteurs industriels de l'ancien « pays noir » : charbon - fer - verre. Les forges et la fonderie animent le lieu ; et l'aménagement de chemins et d'un observatoire sur les terrils complète l'attraction. Le Bois du Cazier a adhéré en 2007 à la « Coalition internationale des Sites de Conscience », dont le siège est à New York et qui regroupe des musées qui s'interrogent sur des thèmes tels que la guerre, le totalitarisme ou le travail. La participation à ce réseau est l'occasion pour le ce site de devenir acteur dans un débat citoyen autour de la sécurité du travail et des migrations. www.le-boisducazier.be

4.4. Blegny-Mine

Le site minier liégeois présente une attraction unique et exceptionnelle : la descente dans les galeries souterraines d'un charbonnage authentique. Ouvert au public dès le lendemain de la cessation de son activité économique, les visiteurs peuvent aussi découvrir un musée de la mine, au Puits Marie, la « recette », le triage-lavoir ainsi que le biotope du terril voisin dans le cadre du Pays des terrils, une nouvelle initiative que nous présenterons. www.blegnymine.be

4.5. La Maison de la Métallurgie

A Liège, elle propose dans les anciennes usines sidérurgiques Espérance-Longdoz, plus précisément l'usine Dothée, trois circuits : l'un sur le métal bien entendu avec John Cockerill, le deuxième sur les énergies avec le prototype de la dynamo de Zénobe Gramme et depuis quelque temps un parcours informatique depuis la tabulatrice d'Hollerith jusqu'à Internet. www.mmil.be

4.6 Le Fourneau Saint-Michel

Classé comme monument en 1952, l'ensemble se compose de la « maison du facteur des forges de la halle à charbon de bois » et d'un haut-fourneau du XVIIIe siècle. Les Musées provinciaux luxembourgeois accueillent de surprenantes expositions temporaires alliant métallurgie ancienne et ethnologie de la ruralité. Ces vestiges doivent bénéficier d'importants travaux de restauration auxquels succèdera une nouvelle présentation des collections qui continuent à s'enrichir.